

[Texte]

we were to take it out of the hands of the minister, not necessarily eliminating the right of the minister to review transport-related reports—I think there is a certain logic in that, given that he is the chief regulator—but what if the board were to report to Parliament rather than through the minister of Transport, again lengthening that arm's-length relationship? Do you feel that would allow the board to be seen to operate more independently of the Minister of Transport and to reduce that perceived conflict of interest?

• 1025

Mrs. Martin: Mr. Chairman, as you mentioned, it is a perception of not having had an arm's-length relationship with the minister. Certainly under the CASB the Minister of Transport has a representative who has a more active role than under TAIB. The minister can now only have an observer, not a representative, so that removes the department.

Mr. Angus: Can you indicate what the real difference is?

Mrs. Martin: The observer is there to observe, to take the information and apply it within transport as far as the safety angle is concerned, but he is not an active member of the investigation per se. It is strictly an observer status.

Mr. Angus: Was the representative actually participating in the investigation?

Mrs. Martin: My understanding is that they had a more active role than the observer would have.

Ms Barb Butler (Senior Director, Strategic Policy Development, Ministry of Transport): To the best of my knowledge, the minister's observer status is now the same as that of any other observer the board might invite to be at the site of the accident.

Mr. Angus: But that could be a broad-based invitation. For example, CALPA would be welcome if any of their members were involved. It is not an accident-specific invitation.

Ms Butler: The board has the ability to set that kind of policies.

Mrs. Martin: That would be up to the members of the board.

Mr. Angus: In terms of the board itself, you folks are the ones who appointed most of the existing members of the CASB, and obviously you did not anticipate the kind of split that would occur. How do you propose to select the five members of this proposed board? In the legislation you are saying that there should be one with

[Traduction]

sans nécessairement retirer au ministre le droit de réexaminer des rapports liés aux questions de transport, car après tout c'est assez logique puisque ce dernier règlemente au premier chef ce qui se passe dans ce domaine, ne serait-il pas possible de faire en sorte que le bureau soit responsable devant le Parlement plutôt que devant le ministre des Transports, ce qui lui donnerait encore plus d'indépendance? Est-ce qu'on ne percevrait pas le bureau comme plus indépendant du ministère des Transports dans son fonctionnement? Est-ce qu'on ne réduirait pas ainsi les risques d'apparence de conflit d'intérêts?

Mme Martin: Monsieur le président, ainsi que vous l'avez mentionné, selon la perception des gens, il n'y avait pas d'indépendance par rapport au ministre. Il ne fait aucun doute qu'en vertu de la loi actuelle, le ministre des Transports dispose de représentants beaucoup plus actifs auprès du Bureau de la sécurité aérienne que ne le sera celui qui sera en place une fois que le Bureau d'enquête sur les accidents de transport aura été créé. Le ministre pourra alors disposer d'un observateur mais non d'un représentant, ce qui éloigne donc le ministère.

M. Angus: Pouvez-vous nous dire en quoi cette situation sera vraiment différente?

Mme Martin: L'observateur sera sur les lieux pour observer, pour rapporter des renseignements et les utiliser à des fins de transport sous l'angle de la sécurité, mais il ne fait pas partie de l'équipe d'enquête en soi, il est sur place strictement comme observateur.

M. Angus: Est-ce qu'en vertu de la loi actuelle le représentant participe vraiment à l'enquête?

Mme Martin: Je crois savoir qu'il est beaucoup plus actif que l'observateur ne le sera.

Mme Barb Butler (directrice supérieure, Développement des politiques stratégiques, ministère des Transports): À ma connaissance, dorénavant, le statut d'observateur du ministre sera en tout point semblable à celui de tout autre observateur que le Bureau voudra inviter sur les lieux de l'accident.

M. Angus: L'invitation pourrait être lancée à bien du monde, cependant. Ainsi par exemple, si un des membres de l'Association canadienne des pilotes de ligne est lié à l'accident, cet organisme sera invité. L'invitation ne dépend pas uniquement du fait qu'il y a eu un accident.

Mme Butler: C'est au Bureau qu'il revient d'établir une politique en ce sens.

Mme Martin: C'est aux membres du Bureau qu'il viendra de le faire.

M. Angus: Pour ce qui est du Bureau, c'est votre gouvernement qui a nommé les membres actuels du Bureau de la sécurité aérienne, et vous n'avez manifestement pas prévu le genre de divergence à laquelle on a assisté. J'aimerais donc savoir comment vous allez procéder pour choisir les cinq membres du nouveau